

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/05/2021

Date de la convocation 27/04/2021	L' an 2021, le 6 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 27/04/2021	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine
	Excusé(s) ayant donné procuration : M. KIEFFER Thiébault à M. PELTIER Sylvain Excusé(s) : Mme ABIVEN Janig
	Secrétaire : M. VERON Antoine

Réf : 2021/5/65 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 7/05/2021	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE PACTE DE GOUVERNANCE – AVIS (Présentation par M. DOUET maire de Louresse-Rochemenier) Lors de sa réunion du 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a débattu sur l'opportunité de rédiger un pacte de gouvernance. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de définir la nature des relations entre les communes et l'Agglomération et les valeurs portées collégialement afin de construire ensemble une vision partagée de l'Agglomération, du territoire et du service aux usagers. Élaboré en concertation avec les communes, grâce à un questionnaire et un groupe de travail réuni plusieurs fois, ce pacte définit et garantit une gouvernance qui permet la réactivité, la sérénité, l'équité, la confiance et la représentativité de chaque commune dans le processus décisionnel. Les communes et l'agglomération placent également la solidarité, la représentativité et la confiance au cœur de la coopération intercommunale. Cette approche passe par l'adoption d'un pacte de gouvernance, afin de préserver notamment le rôle des communes qui sont le premier maillon de l'échelon territorial et les interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien. Ce pacte précise l'ambition collective pour le développement du territoire. Il définit les modalités de la gouvernance et l'organisation de l'exécutif ainsi que le rôle de chacune des instances décisionnelles. Il garantit la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les communes. Il réaffirme l'action des élus qui s'investissent en permanence dans leurs fonctions municipales au service de leurs administrés. Le pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, sera mis en œuvre dès son adoption par le Conseil communautaire. Approuvé par le bureau de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2021, les maires de chaque commune de la communauté d'agglomération ont été sollicités par courriel en date du 2 avril 2021 afin de présenter celui-ci en vue de son approbation à leur conseil municipal. VU la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduisant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre et l'article L. 5211-11-2 du CGCT en fixant les modalités ; VU la délibération du 30 juillet 2021, instaurant un débat et approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté d'Agglomération ; VU la délibération du bureau de communauté de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en date du 25 mars 2021, approuvant le pacte de gouvernance ; VU la demande en date du 2 avril 2021 du président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération, Le conseil municipal, et après en avoir délibéré : - DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le pacte de gouvernance approuvé par le bureau Communautaire du 25 mars 2021
---	---

JURYS D'ASSISES 2022

DESIGNATION DE QUATRE ELECTEURS

- Mme GUERIN Elisabeth – rue de la Mairie
- Mme CHEMINEAU Monique – rue de l'Eglise
- M. RABINEAU Michel – chemin des Dars
- Mme BUTY Bernadette – Impasse du Champ de Courses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier les informant de ce tirage a été effectué. Leurs coordonnées seront communiquées à la Cour d'Assises à Angers, qui effectuera un second tirage au sort.

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

- 107 Grand'Rue – vente Comessa à Communauté d'Agglo Saumur Val de Loire – surface : 2524 m² - 70 000 euros
- 16 rue des Menais – vente BOURDOISEAU Jérôme à M. et Mme FOUCHER Jean-Philippe – surface : 1155 m² - 270 000 euros
- 77 et 77 grand'Rue – vente DEROUARD Jean-Michel à M. DAUSCE Romain et Mme Justine COLAS – 332 m² - 183 000 euros
- 35 rue de la Mairie – vente GUIOCHEAU Jean-luc à M Franck GOUIN – 83 m² - 16 500 euros
- 35 rue de la Mairie – vente GUIOCHEAU Jean-luc à M et Mme ROBIN Yves – 64 m² - 8 000 euros
- 27 bd Saint Vincent – vente SIOMELO Florence à M. PLY Robin – 433 m² - 127 000 euros
- 43 rue des Roches Neuves – vente conjoints POISSON à PULICE Gino – 304 m² - 50 000 euros
- 31 boulevard Saint Vincent – vente Lecomte à M. CHESNEL Mickaël et Mme ARTUR Christelle – 1415 m² - 255 350 euros
- Lotissement des Rivières – lot N° 15 – vente Altercités à M. TALOUR Christopher et Mme BLOND Pauline – 434 m² - 30 380 euros
- LE CONSEIL MUNICIPAL ne préempte pas ces biens.
(information Altercités – lotissement des Rivières – le lot n° 8 est sous compromis de vente)

Réf : 2021/5/66

A la majorité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération

visée en

Préfecture le

7/05/2021

ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DE L'ANNEE 2018

Sur proposition de Mme KAPFER Trésorière de Saumur par courrier explicatif du 07/04/2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes de 2018, à savoir :
- titre 2018 n° R-26-10 - montant 10.50 euros dont le seuil est inférieur aux poursuites
- DIT que le montant total de ces recettes s'élève à 10.50 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours à l'article 6541.

VOIRIE devis

M. Eric ROBERT Adjoint à la voirie présente plusieurs devis. Quatre entreprises de travaux publics ont été consultées :

- Chemins des Dars et pot à diner : bicouche

Entreprise ATP Brossay 49 : 5099 euros HT soit 6118.80 euros TTC

Le Conseil Municipal vote favorablement.

- Angle rue des Lumois : 6 grosses pierres

Entreprise Justeau Louresse 49 : 683 euros HT soit 819.60 euros TTC

Le Conseil Municipal vote favorablement.

A voir si des pierres de gros calibre ne sont pas entreposées sur la commune

- Carrefour Tilleuls/Rogelins : reprise bicouche

Entreprise Durand Longué 49 : 2063 euros HT soit 2475.60 euros TTC

Le Conseil Municipal vote favorablement.

- Reprise voirie devant le 9 chemin des Hautes Vernes

Entreprise ATP Brossay 49 : 4670 euros HT soit 5604 euros TTC

Le Conseil Municipal vote favorablement.

- Reprise Ruelle aux vaches sous le pont

Entreprise Durand Longué 49 : 3198 euros HT soit 3837.60 euros TTC

Le devis est mis en attente – la voirie est mitoyenne avec Bellevigne-les-Châteaux

- Clos des Sarments – reprise enrobé

Entreprise ATP Brossay 49 : 2606 euros HT soit 3127.20 euros TTC

Le Conseil Municipal vote favorablement.

Bâtiments communaux

M. Eric ROBERT adjoint au maire, avec la commission « Bâtiments communaux », a demandé plusieurs devis concernant la pose 4 stores extérieurs à la cantine.

Le Conseil Municipal retient favorablement le devis de l'Entreprise Cailleaud de Saumur – 2512 euros HT soit 3014.40 euros TTC.

Information sur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Madame Pascale REBEILLEAU adjointe dit qu'elle a rédigé le Plan communal de Sauvegarde, qui recense tous les risques sur la commune et les moyens d'alerte de la population. Ce document a été porté à la connaissance de tous les conseillers municipaux. Il doit être adopté par un arrêté du maire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document.

Lecture des courriers du Comité des Fêtes de Varrains

Monsieur le Maire donne lecture des deux courriers du Comité des Fêtes de Varrains.

- Annulation de la fête des Ifs en septembre prochain. Monsieur le Maire informe le Conseil que la course des Foulées du Saumur Champigny seraient maintenues.
- Local auprès de la bibliothèque – Maison Hulin : espace libéré prochainement

Le Conseil Municipal en prend acte.

PRESENTATION ETUDE AMENAGEMENT PLACE DE L'ORMEAU par le CAUE

Le 3 mai dernier, les membres du CAUE et du CLAP sont venus présenter le document de travail relatif à une demande d'aménagement de la Place de l'Ormeau avec proposition d'un lieu d'accueil pour les habitants, les commerçants tout en y associant la problématique du stationnement.

Une réunion de présentation en présence des membres du Conseil Municipal et du CAUE/CLAP est proposée le vendredi 11 juin à 18 h à la salle Mariane.

Date de la prochaine réunion Conseil Municipal : 3 juin 2021 à 20 h

Cérémonie du 8 mai 2021 : en comité restreint (maire, adjoints et représentant des anciens combattants). Les membres du Conseil Municipal peuvent se joindre à la cérémonie.

DOSSIER SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur Sylvain PELTIER informe le Conseil Municipal que la commune avait déposé en février dernier un dossier de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture dans le cadre de la revitalisation du centre bourg pour deux projets, à savoir la construction d'une véranda/point restauration attenante au café de l'Ormeau ainsi que la rénovation de l'ancienne supérette.

La Préfecture n'a retenu que le projet de rénovation du local pour un montant total de subvention à hauteur de 20996.50 euros (soit 35 % du montant total de travaux 59990.00 euros HT).

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE